

Lundi 13 janvier 2025

Abbatiale Saint-Robert - La Chaise-Dieu

Lancement de la campagne de collecte de dons pour les travaux de relevage de l'orgue de l'abbatiale

Les origines de l'orgue de La Chaise-Dieu demeurent incertaines, il apparait cependant qu'il a été construit en deux campagnes. La première en 1683 concernait l'édification par Jean-Pierre Cox (menuisier et sculpteur flamand) de la tribune et de son « petit » buffet contenant un orgue de 13 jeux. La seconde, vers 1726, a vu l'installation du grand buffet et de sa partie instrumentale par Marin Carouge (1667-1735).

Probablement pillée à la Révolution, l'orgue resta muet jusqu'à sa reconstruction en 1976 par les établissements Dunand. Ces travaux ont donné lieu à une nouvelle restauration en profondeur par Michel Garnier entre 1990 et 1995.

Depuis l'instrument est utilisé très régulièrement dans le cadre liturgique mais aussi lors d'évènements culturels (Journées de l'orgue, Festival de musique ...)

L'orgue de l'abbatiale bénéficie de protection au titre des monuments historiques, son buffet a été classé par arrêté du 4 juillet 1903, et sa partie instrumentale par arrêté du 23 octobre 1970.

Suite à une visite sur site, en mars 2022 des préconisations de travaux ont été établi.

Un état de dégradation avancé des peaux de la soufflerie, au niveau des aines et des charnières a été constaté. Afin de maintenir l'instrument dans un bon état de fonctionnement il convient d'effectuer des **travaux de restauration des quatre soufflets cunéiformes**.

Cette opération sera aussi l'occasion de procéder à un dépoussiérage et a un accord général. La tuyauterie sera démontée nettoyée et accordée (2500 tuyaux).

La mécanique (transmission entre les claviers et les tuyaux) date de 1727. Certaines pièces sont usées, elles seront réparées ou réglées.

Par ailleurs des installations électriques présentent des risques en termes de protection incendie et de sécurité, elles feront également l'objet d'une mise aux normes.

Après une consultation, dans le cadre d'un marché public, les travaux qui vont s'étendre de novembre 2024 à juin 2025 seront réalisés par l'atelier de facture d'orgue Cattiaux/Olivier Chevron (installé en Corrèze). Ils seront supervisés par Monsieur Thomas Monnet, technicien-conseil agrée au titre des Monuments Historiques par le Ministère de la Culture.

Ce chantier, d'un montant total de 95 635 € HT est soutenu par L'Etat (Direction Région des Affaires Culturelles) à hauteur de 50 %, par les collectivités locales composant le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu (Département de la Haute-Loire, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et Commune de La Chaise-Dieu).

Une campagne de collecte de dons, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine Auvergne, est officiellement lancée ce lundi 13 janvier.

La Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant à but non lucratif. Il a pour mission d'intérêt général de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national.

La Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu et la Fondation du Patrimoine signent aujourd'hui une convention qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'appel aux dons qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Les avantages du don

Tous les dons faits à la Fondation du patrimoine sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% dans la limite de 50 000€ ;
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT.

Comment donner?

Tous les fonds recueillis par la collecte seront affectés au programme de travaux approuvé par la Fondation du Patrimoine.

Les donateurs peuvent soutenir le projet en :

- envoyant des chèques libellés à l'ordre de « Fondation du patrimoine Restauration de l'orgue de l'abbaye de La Chaise-Dieu » ;
- faisant un don en ligne sécurisé sur le site Internet de la Fondation du patrimoine (Chaque projet soutenu dispose d'une page spécifique sur le site) :

www.auvergne.fondation-patrimoine.org/47693

- déposant de l'argent liquide (inférieur à 1 000€);
- effectuant un virement sur le compte de la Fondation du patrimoine Auvergne.

FONDATION DU PATRIMOINE AUVERGNE

13, RUE MARÉCHAL FOCH—63000 CLERMONT-FERRAND

TÉL. 04 73 30 90 01

AUVERGNE@FONDATION-PATRIMOINE.ORG

www.auvergne.fondation-patrimoine.org/47693

Emission de reçus fiscaux

La Fondation du Patrimoine émet des reçus fiscaux pour les dons recueillis dans la cadre de la collecte. Elle s'engage à les adresser par courriel ou, sur demande expresse du donateur, par courrier postal.

Nos généreux donateurs seront tous conviés à un grand concert de retour de l'orgue à la fin du printemps ou au début de l'été 2025.

Fin de la campagne de dons

Le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu s'engage à ce que chacun de nos donateurs, <u>après accord écrit de sa part</u>, voit ses noms et prénoms inscrits sur un panneau dédié au pied de l'orgue de l'abbaye, dans l'ordre d'importance des dons, ainsi que sur une page Internet dédiée sur notre site Internet, <u>www.chaisedieu.fr</u>



